



Antalgiques de palier III : HYDROMORPHONE, OXYCODONE

SPES NEPALE

Date : Validé par le CA du 04/11/04 modifié en octobre 2007

Recommandations de l'EAPC (European Association Palliative Care)

1 – « La Morphine est l'opioïde à utiliser en première intention pour traiter la douleur relevant d'un traitement antalgique de palier 3 »

2 – Il est recommandé de passer à un autre opioïde devant :

- o des effets secondaires intolérables avec la morphine orale
 - o malgré l'utilisation concomitante de médicaments adjuvants
 - o malgré l'usage d'une autre voie d'administration
- o l'absence de contrôle satisfaisant de la douleur.

3 – « L'Hydromorphone et l'Oxycodone peuvent être considérées comme des alternatives intéressantes à la Morphine Orale
Il est à noter que la règle princeps d'utilisation en première intention de la Morphine, au-delà des recommandations, est mise à mal par l'AMM de l'Oxycontin® utilisable en première intention.

Généralités et définitions

Le contrôle de la douleur est insuffisant dans 1 cas sur 6
Le relais de la MORPHINE par l'HYDROMORPHONE ou l'OXYCODONE est indiqué devant une intolérance ou une résistance.

Intolérance = effets secondaires majeurs et non contrôlables

Résistance = inefficacité antalgique malgré l'augmentation adaptée des doses et en l'absence d'effets secondaires.

Ne pas confondre avec la Tolérance (ou Accoutumance) qui consiste en une atténuation progressive des effets d'une molécule nécessitant l'augmentation des doses dans le but d'obtenir le même effet.

CHECK-LIST EN CAS DE RÉSISTANCE OU INTOLÉRANCE : [télécharger ici](#)

Chlorhydrate d'HYDROMORPHONE : SOPHIDONE®

Forme :

- Libération Prolongée (LP)

Action :

Agoniste opioïde des récepteurs μ .

AMM :

Antalgique opioïde de niveau 3

Indications :

- Toujours en 2^{ème} intention après un traitement par antalgique majeur de niveau 3
- En relais de la Morphine seulement si prise d'au moins 60 mg de morphine orale LP par jour

Présentations :

- Disponible en gélules LP (gélules à 4 mg, 8 mg, 16 mg et 24 mg)
- Forme orale seulement, ne doivent être ni ouvertes ni mâchées,

Pharmacocinétique :

- Délai d'action : 2 heures.
- Durée d'action : 12 heures
- Une prise matin et soir

1 mg d'HYDROMORPHONE = 7,5 mg MORPHINE ORALE
30 mg de MORPHINE LP = 4 mg de SOPHIDONE® LP

| MORPHINE LP | | SOPHIDONE LP |
|--------------------|---|-------------------|
| 30 mg 2 fois/jour | ➔ | 4 mg 2 fois/jour |
| 60 mg 2 fois/jour | ➔ | 8 mg 2 fois/jour |
| 120 mg 2 fois/jour | ➔ | 16 mg 2 fois/jour |
| 180 mg 2 fois/jour | ➔ | 24 mg 2 fois/jour |

Faire prendre la première gélule de SOPHIDONE® LP à la place de la prise à l'horaire habituel de la Morphine (comprimé de Moscontin ou gélule de Skénan).

Renouveler la prise toutes les 12 heures.

Relais à dose iso antalgique

Prescrire en systématique des interdoses de morphine à libération immédiate (ACTISKENAN® ou SEVREDOL® ou ORAMORPH®)

- Interdoses de la valeur du 1/6^e au 1/10^e de la dose d'équivalent morphine pour 24 heures.
- Au-delà de 4 interdoses quotidiennes, réévaluer le traitement de base.
- Augmenter la dose de base par palier de 25 à 50 % en fonction du nombre d'interdoses

Prescription

Limitée à 28 jours / délivrance en 2 fois.

Précautions d'emploi

- Diminution du premier passage hépatique, pas de métabolites actifs
- Insuffisance hépatique ou rénale : compte tenu de l'insuffisance de données : diminuer les doses

Contre-indications, effets secondaires, précautions d'emploi plus détaillée: se reporter à la monographie officielle

Chlorhydrate d'OXYCODONE : OXYCONTIN® LP ET OXYNORM® LI

Forme

- LP Libération Prolongée : OXYCONTIN® LP
- LI Libération immédiate : OXYNORM®

Action

Agoniste opioïde des récepteurs μ .k

AMM

Antalgique opioïde de niveau 3

Indications

- En 1^{ère} intention ou en relais d'un antalgique majeur de palier 3
- Indication limitée en France aux douleurs chroniques d'origine cancéreuse
- En relais de la Morphine seulement si le patient prend au moins 20 mg de morphine orale LP par jour

Présentations

Chlorhydrate d'oxycodone à libération modifiée ou prolongée : OxyContin® LP

Comprimés à 5 MG 10 mg, 20 mg, 40 mg, 80 mg

Forme orale, ne pas croquer ni mâcher

Délai d'action : 1 – 1,5 heures.

Durée d'action : 12 heures

Une prise matin et soir

Chlorhydrate d'oxycodone à libération normale ou immédiate : OxyNorm® LI

Comprimés à 5 mg, 10 mg, 20 mg

Forme orale

Délai d'action : 15 à 30 mn



Durée d'action : 4 heures
Une prise toutes les 4 heures

1 mg d'OXYCODONE = 2 mg MORPHINE ORALE
20 mg de MORPHINE LP = 10 mg d'OXYCONTIN® LP

| MORPHINE LP | | OXYCONTIN LP |
|--------------------|---|-------------------|
| 10 mg 2 fois/jour | → | 5 mg 2 fois/jour |
| 20 mg 2 fois/jour | → | 10 mg 2 fois/jour |
| 40 mg 2 fois/jour | → | 20 mg 2 fois/jour |
| 80 mg 2 fois/jour | → | 40 mg 2 fois/jour |
| 160 mg 2 fois/jour | → | 80 mg 2 fois/jour |

Faire prendre le premier comprimé d'OxyContin® LP à la place de la prise à l'horaire habituel de la Morphine (comprimé de Moscontin® ou gélule de Skénan®).

Renouveler la prise toutes les 12 heures.

Prescrire en systématique des interdoses de Chlorhydrate d'oxycodone à libération normale ou immédiate : OxyNorm LI (Comprimés à 5 mg, 10 mg, 20 mg)

En relais de la Morphine

- 1/10^e à 1/6^e de la dose d'oxycodone ou d'équivalent Morphine orale sur 24 heures.
- Au-delà de 4 interdoses quotidiennes, réévaluer le traitement de base
- Augmenter la dose de base par palier de 25 à 50 % en fonction du nombre d'interdoses.

Instauration d'emblée par l'OXYCODONE

- Faire une titration (définition : protocole Morphine)
- Prescrire toutes les 4 heures 5 mg d'OXYNORM®
- Si le patient est toujours douloureux dans l'intervalle des 4 heures: redonner une dose supplémentaire de 5 mg.
- Totaliser le nombre de prises d'OxyNorm® sur les 24 heures.
- Faire ensuite le relais par l'OXYCODONE LP : OXYCONTIN® une prise matin et une prise soir

- Dose totale d'OXYCONTIN®LP sur 24 heures = Somme des doses d'OXYNORM® sur 24 h

Prescription

Limitée à 28 jours / délivrance en 2 fois. pour les deux formes

Précautions d'emploi

- Insuffisance hépatique : diminuer les doses
- Insuffisance rénale : Pas de risque d'accumulation

Rappel

La prescription d'un opiacé est établie en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée et au maximum 28 jours pour tous les antalgiques de palier III quelque soit son mode d'administration

Contre-indications, effets secondaires, précautions d'emploi plus détaillées : se reporter à la monographie officielle